

M. François LAROZE
1, rue de la Feronne
16400 AUNAC

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Monsieur Patrice LAMANT
Mairie de Moutonneau
16260 MOUTONNEAU

Aunac, le 6 décembre 2022

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET « BERGES DE CHARENTE » DE 4 EOLIENNES SUR LES COMMUNES DE MOUTONNEAU, AUNAC-BAYERS, CHENON

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous fais part de mon OPPOSITION au projet d'implantation par Iberdrola de 4 éoliennes sur les communes de Moutonneau, Aunac-Bayers, Chenon, pour les raisons suivantes :

- 1) *Saturation visuelle*
- 2) *Impact touristique*
- 3) *Compatibilité avec le Guide des bonnes pratiques des projets éoliens en pays Ruffécois*
- 4) *Non prise en compte des délibérations des Mairies concernées*

1) Saturation visuelle

- Ce projet contribue à l'effet de saturation visuelle et d'encerclement sur la zone concernée : les riverains se sentent dépossédés de leur paysage = ce qui est contraire à la Convention Européenne du Paysage.
- La France a ratifié le 13 octobre 2005, et publié par décret le 20 décembre 2006, la Convention Européenne du Paysage signée à Florence le 20 octobre 2000.
« La prolifération des éoliennes et leur impact sur le paysage tombent sous le coup de l'article 5 de la Convention, qui reconnaît le **paysage** comme une **donnée juridique protégée**, et s'applique donc directement au droit français. Les citoyens et les justiciables peuvent l'invoquer devant les administrations (Mairie, Préfectures, etc...), qui sont tenues de la respecter, et devant les tribunaux, qui sont tenus de l'appliquer.

Sa violation peut constituer un motif de saisine de la Cour européenne des droits de l'homme. »

Au total, cela fait potentiellement 73 parcs éoliens et 331 à 343 éoliennes dans un rayon de 20 km autour de la ZIP !!!

Dont 95 éoliennes (66 du rapport et 29 minimum supplémentaires) dans l'Aire d'étude Rapprochée, soit un rayon de 10 km. Il faut visualiser, imaginer 95 éoliennes de 160 à 200 mètres dans un rayon de 10 km !!!

Ce qui est consternant et transformerait le Ruffécois et le Nord Charente en un grand champ industriel d'aérogénérateurs ! Le rapport qualifie l'aire d'étude de « contexte éolien dense » avec « danger de saturation » avec 80 éoliennes en service et au total 208 éoliennes potentielles. Comment le qualifier avec 331 éoliennes ??

2) Impact touristique

Le secteur des berges de Charente est un des attraits touristiques majeur du Nord Charente. Avec un cynisme remarquable, le projet éolien fait référence à ces berges dont il contribuera indubitablement à détruire le charme.

Pour tous les habitants de ce secteur, à l'année ou pour les estivants, le secteur de Aunac, Lichères, Moutonneau, Bayers, baigné par le fleuve, est reconnu comme un lieu attractif pour son calme en l'absence de toute pollution visuelle et sonore.

Le projet tel qu'il est prévu mettra un terme à cette attractivité donnant l'impression aux promeneurs de traverser une usine de production d'électricité.

Le Château de Bayers, la Métairie de Moutonneau, l'église de Lichères, des fameux « ponts de pierre » qui fait le charme et l'intérêt de ce secteur, perdront tout leur attrait touristique au profit de régions plus éloignées, plus riches et qui sont donc moins dépendantes de ces flux de visiteurs occasionnels.

3) Compatibilité avec le Guide des bonnes pratiques des projets éoliens en pays Ruffécois

Ce projet éolien ne respecte pas la « distance d'exclusion d'un kilomètre en retrait et parallèle à la ligne de crête (...) préconisée pour toutes les parties de la vallée de la Charente ». (Page 23 du Guide éolien du Ruffécois).

Le rédacteur de la partie « paysages » de l'étude d'impact réalise finalement le même constat que celui déjà établi en 2020, dans le cadre de la rédaction du « *Guide des bonnes pratiques des projets éoliens en Pays du Ruffécois* ». En effet, comme le précise à juste titre l'étude d'impact (pièce 5, page 262), ce projet éolien est situé dans l'entité paysagère « Val d'Angoumois » ; entité pour laquelle il est préconisé « d'éviter les effets de surplomb sur la vallée ». C'était déjà le constat qui a guidé les rédacteurs du Guide éolien du Ruffécois en 2020.

En revanche, l'étude d'impact préconise ensuite, page 298, de « veiller à ne pas produire d'effet de surplomb sur la vallée en reculant le projet le plus vers l'ouest ».

Malheureusement, cette recommandation n'est pas satisfaisante : ce n'est pas en reculant de quelques dizaines de mètres une ou plusieurs éoliennes qu'il serait possible de réduire significativement l'effet de surplomb entre une éolienne industrielle de 165 m de haut et la vallée de la Charente située à moins de 700 m.

C'est une des raisons pour lesquelles la majorité des élus du secteur sont retenus dans le Guide éolien du Ruffécois la préconisation suivante (page 23) : « *une distance d'exclusion d'un kilomètre en retrait et parallèle à la ligne de crête qui est préconisée pour toutes les parties de la vallée de la Charente* ».

Or, les 3 éoliennes les plus à l'est du projet sont situées à moins de 1 000 m de cette limite de la vallée de la Charente si on les positionne sur la carte des paysages de la Nouvelle Aquitaine disponible via le lien suivant :

<http://cartogtaphie.tvb-nouvelle-aquitaine.fr/visualiseur/?idlyr=15911>

4) Non prise en compte des délibérations des Mairies concernées

Non prise en compte des délibérations des Mairies concernées qui ont voté contre le projet : Aunac, et Chenon, en premier lieu (document NPNT, page 61).

François LAROZE

Sujet : [INTERNET] non au projet iberdrola des berges de la Charente

De : Rontet Philippe <philipperontet@orange.fr>

Date : 06/12/2022 13:01

Pour : pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr

Habitant la commune de Marcillac Lanville, je m'oppose au projet iberdrola des berges de la Charente pour les raisons suivantes:

-il y a déjà beaucoup trop d'éoliennes en nord Charente et dans ce projet elles seraient en covisibilité avec un patrimoine remarquable (châteaux,églises,maisons paysannes...)

-ce projet se situe sur une route touristique qui serpente à travers combes , vallons et collines que je fréquente régulièrement l'été par temps de canicule. C'est un endroit magnifique où je viens me ressourcer et me rafraîchir. C'est un poumon vert bordé de bois et de boqueteaux où vivent chauves-souris et oiseaux principales victimes de ces engins. Devons-nous perdre toute la beauté de nos paysages? Devons-nous massacrer toute la biodiversité? Je ne le pense pas.

-ce parc ne respecte ni les paysages, ni les animaux (cf la contribution de la SFPEM du 11/10/2022 à l'assemblée nationale),ni les humains(syndrome éolien reconnu par l'ARS,recommandation de l'académie de médecine sur les distances souhaitables), ni le travail des politiques du ruffecois (guide de l'éolien et PLUI).

enfin TROP c'est TROP! nous avons assez contribué, nous sommes cernés de tous côtés,nous ne voulons plus d'éoliennes dans notre environnement proche, nous avons le droit de vivre dans un environnement sain.

Sujet : [INTERNET] éoliennes nous disons Non!

De : "Allen Davidson" <allen.davidson61@gmail.com>

Date : 06/12/2022 14:02

Pour : <pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr>

Copie à : <janet.addie@btinternet.com>

Monsieur,

Je suis venu à la réunion sur les éoliennes à Aunac l'après-midi. Ça allait prendre beaucoup de temps pour vous voir alors nous avons signé la pétition et dit Non ! Il y a déjà assez d'éoliennes en charente. Nous pouvons voir 12 nouvelles éoliennes depuis que nous avons déménagé ici il y a 6 ans. Ils ruinent notre beau paysage et je pense qu'ils sont un danger pour les grues migratrices. Nous disons non. Les propriétaires du terrain et la société de production peuvent gagner d'énormes sommes d'argent, mais ils ne possèdent ni le ciel ni les vues. Nous disons non, nous disons non !!

Cordialement

Janet ADDIE et Allen DAVIDSON

21 Route de Verteuil.

16460 COUTURE

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Enquête publique Eolien Moutonneau Chenon Aunac

De : "Georges Berthu" <georges.berthu@wanadoo.fr>

Date : 06/12/2022 17:46

Pour : <pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr>

Contribution de Georges et Marie-Claude Berthu

(Le Vivier 16240 Longré)

à l'enquête publique sur le projet éolien de Moutonneau-Chenon-Aunac

Nous nous opposons au nouveau projet éolien sur les communes de Moutonneau-Chenon-Aunac. Nous sommes en effet atterrés de constater que le saccage du nord-Charente par les projets éoliens continue de plus belle, alors même que ces éoliennes ne servent à rien pour nous sortir de la crise de l'énergie ni pour lutter contre le réchauffement climatique.

Il faut être complètement coupé des réalités pour croire que les éoliennes vont compenser en quoi que ce soit la baisse programmée de la production électrique d'origine nucléaire. Seul le nucléaire peut répondre aux besoins d'une économie moderne. Quant aux éoliennes, elles ne représentent qu'une production microscopique qui nous fait régresser à l'époque des moulins à vent, avec tous ses aléas. Les éoliennes ne servent pas non plus à lutter contre le réchauffement climatique car, en raison de leur intermittence, elles doivent être complétées par des centrales thermiques qui libèrent dans l'atmosphère de grandes quantités de CO2.

Pourtant ces projets éoliens continuent imperturbablement, en dépit de leur inutilité et en mépris du guide éolien du Ruffécois : villages encerclés, distance minimum au château historique de Bayers non respectée, covisibilité avec l'église classée de Lichères... On dirait que l'on veut saboter délibérément le cadre de vie qui est l'atout de nos zones rurales.

Il est urgent d'arrêter cette politique absurde.

Georges et Marie-Claude Berthu.

Sujet : [INTERNET] Avis défavorable projet éolien "Berges de la Charente"

De : Gilbert HOELLINGER <hoellinger.sylvie@orange.fr>

Date : 06/12/2022 20:55

Pour : pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr

Bonjour,

Ci-joint mon avis sur le projet de Moutonneau
Cdt

G. Hoellinger

—Pièces jointes :—

scan 2.pdf

30 octets

Avis défavorable au projet éolien

Berges de la Charente

4 éoliennes 165 m

Nom, Prénom : HOELLINGER Gilbert

Code Postal : 79190 Ville : LORIGNE

Adresse mail : hoellinger79@gmail.com

En raison de :

Saturation visuelle, pollution lumineuse et sonore / Situation encerclement.

Atteinte au cadre de vie (paysages, monuments) : Lichères, Château de Bayers, Mouton.

Atteinte à la santé (infrasons et ondes électromagnétiques).

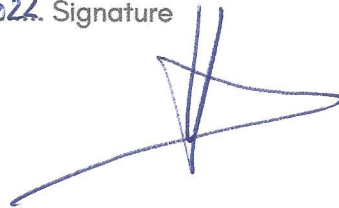
Atteinte à l'attractivité (dépréciation immobilière et tourisme).

Non respect de la biodiversité (oiseaux nicheurs, migrateurs, chauves-souris, flore).

Non respect des distances minimales des éoliennes aux habitations (800m) indiquées dans le guide du développement éolien du Pays du Ruffécois, élaboré par les élus avec la participation des promoteurs éoliens.

Autre : coût de production beaucoup trop élevé

Fait à Lorigne, le 6/12/2022 Signature



Sujet : [INTERNET] Tr : Petit historique du Château de Bayers (XIIème-XVème siècle) Charente

De : Anne DEGORCE <anne.degorce@outlook.com>

Date : 06/12/2022 21:00

Pour : "pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr" <pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr>

De : Anne DEGORCE

Envoyé : dimanche 27 novembre 2022 16:43

À : p.lamant@wanadoo.fr <p.lamant@wanadoo.fr>

Objet : Petit historique du Château de Bayers (XIIème-XVème siècle) Charente

A Monsieur Patrice Lamant

Commissaire- enquêteur chargé de l'enquête publique concernant le projet éolien « Les Berges de la Charente »

Monsieur,

Suite à notre échange le 18 Novembre 2022, lors de l'enquête publique en mairie de Moutonneau, et suite à votre demande, vous trouverez ci-après un résumé de l'Historique du Château de Bayers dont j'ai la gestion.

Château de Bayers (XIIème-XVème-XVIIème siècle)

XIIème siècle

1152 Existence d'une Forteresse purement militaire, surplombant le fleuve Charente et chargée de de surveiller la vallée .

Cette forteresse était cernée d'une double enceinte de fortifications , entourant des douves sèches

Un donjon carré, ainsi qu'un pont-levis et un châtelet d'entrée complétait l'ensemble castral

XIVème siècle

1536 Le château est incendié par les Anglais, lors de la guerre de Cent ans qui fait rage en Aquitaine

XVème siècle

1454 La châtellenie ainsi que château ruiné est récupéré par Guillaume de La Rochefoucauld.

Il érige le domaine en haute, basse et moyenne justice et entreprend de reconstruire le château actuel .

Il prend le nom de »La Rochefoucauld-Bayers »pour lui et ses descendants.

XVIème siècle

1562 -1598 Les guerres de religion font rage en Angoumois

Le château est attaqué et conserve son allure de forteresse

XVIIème siècle

Perte de la vocation militaire du Château

Il devient une demeure de plaisance et d'agrément

Destruction des tours côté Est

Construction d'un grand jardin en terrasse, surplombant la Charente et supporté par un mur de soutènement orné d'une balustrade à poire unique

En 1654, François VI de La Rochefoucauld, parrain d'un enfant de ses cousins, offre une cloche, toujours en place dans l'église castrale devenue actuellement l'église du village.

XVIIIème siècle

1788 Vente du domaine par la dernière héritière des La Rochefoucauld-Bayers à Jean-Michel Delage, gouverneur de l'Angoumois

Celui-ci est déjà en fort mauvais état

1793 Mort de Jean-Michel Delage

Aucun travaux de restauration n'a été effectué

XIXème siècle

Au début du siècle, sa veuve vend le domaine ainsi que le château, lotis en de nombreux lots
Le château et ses dépendances tombent peu à peu en ruine.

XXème siècle

1950 Rachat du château dans sa totalité afin de lui redonner son unité architecturale par l'avant dernier propriétaire

1956 Mort brutale de celui-ci -Héritage compliqué- Château mis sous scellés

1976 Lever des scellés

Vente du château aux parents des propriétaires actuels

1978 Protection du château par les Monument Historique

Début d'importantes campagnes de restauration sous la direction de Monsieur Pierre Bonnard architecte en chef des MH de la Charente

2002 Remise en état complète du château et de son environnement castral immédiat

De ce fait, Comme nous avons pu en discuter, le château de Bayers, son environnement paysager, ainsi que tous les monuments historiques environnants, qu'ils soient civils ou religieux méritent d'être respectés et donc ne doivent pas se trouver en co-visibilité une fois de plus, avec ce nouveau projet éolien dans une région déjà « sur-saturée »

D'autre part :

Selon l'Article 1^{er} de la Loi du 3 Janvier 1977 sur l'Architecture :

L'architecture est une expression de la culture

La création architecturale , la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respects des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public

C'est pourquoi , Monsieur, je vous remercie de prendre en compte la beauté de nos paysages et de notre patrimoine en ce Nord-Charente, déjà en s »sur-saturation » d'éoliennes, en donnant un avis défavorable à ce projet

Avec tous mes remerciements

Et mes meilleures salutations

Anne DEGORCE

Château de Bayers

Déléguée VMF de la Charente

Membre du CA de Charentes-Tourisme

Membre de la Commission du SPR de Verteuil

Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows

Sujet : [INTERNET] Projet éolien des Berges de Charente - Enquête publique

De : jacqueline dutoya <j.dutoya16@gmail.com>

Date : 06/12/2022 22:12

Pour : pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr

Messieurs,

Je suis propriétaire sur la commune de Moutonneau de deux parcelles concernées par le projet de parc éolien, les parcelles ZA 30 et ZC 29.

En mars 2019, j'ai signé avec la Société Alto Power une promesse de bail emphytéotique, de résiliation partielle de bail rural et de convention de servitudes.

J'avais émis des réserves ne souhaitant pas l'implantation d'un mât sur mes parcelles mais laissant la possibilité de la réalisation de ce projet avec accord pour un droit de survol, droit de passage et droit de raccordement souterrain.

Le temps passé a fait évoluer mon opinion.

Depuis à Chenon, Fontenille des éoliennes ont été implantées très généreusement, et à ce jour, je suis opposée à l'installation de nouveaux mâts. Notre territoire est suffisamment pourvu.

Espérant la prise en compte de ma décision, je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

DUTOYA Jacqueline
21, rue de la Charente - Aunac
16460 AUNAC SUR CHARENTE